



Réunion du Conseil Communautaire du 10/02/2022 à 18 h 30 A Marcilly-sur-Tille, *Compte-rendu*

Liste des présents

MM. REBEROL, BAUDRY, LIOTARD, BOIRIN, STAIGER, DARPHIN, SAUVAGEOT, BRIGAND, DEHEE, MORTIER, LHOMME, ORRY, LEHMANN, LAVEVRE, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, STOERCKEL, PAQUET, POMI, PERDERISET, BUNTZ, GRADELET, FISCHER, BARD
MME. VIENOT, POINSON, SOLDATI, KAISER, STAIGER, PERRIER, SMET, DASILVA, TARANCHON, MÊLE-BACHELARD, MALOUBIER

Personnes excusées

MM. BIANCONE, RENAUD
MME. SCAVARDO,
PEREIRA pouvoir à M. LAVEVRE, ROYER pouvoir à M. PERDERISET, UHL pouvoir à MME. VIENOT,
NAIGEON pouvoir à M. SAUVAGEOT

Personnes absentes

M. MICHELET

1/ Intervention de Stephen Loureiro

En préambule du Conseil Communautaire, il est procédé à une présentation des projections financières et fiscales de la COVATI par M. Stephen LOURREIRO.

Quelques points saillants :

Concernant la DGF (Dotation Globale de fonctionnement), si elle était un enjeu par le passé, elle l'est beaucoup moins aujourd'hui : en effet la COVATI est dans un système très encadré où le CIF est moins un enjeu qu'auparavant : la DGF ne peut varier qu'à + ou - 10%

Concernant les bases :

Les bases connaissent une progression très importante de + 3.4 %. Par contre cette revalorisation ne s'applique pas sur tous les taux (Exemple des locaux commerciaux).

Les recettes de la CVAE connaissent une baisse notoire en France. (La Côte d'Or aurait moins "décroché"). Il peut y avoir des réajustements en septembre.

La Fraction de TVA compensant la suppression de la Taxe d'Habitation, est en augmentation pour atteindre 800 000,00 € pour la COVATI.

2/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3/ Finances :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DELIBERATION N°2022-01

Le Vice-Président chargé des finances présente les orientations budgétaires générales qui vont contribuer à l'élaboration du budget 2022.

En préambule il rappelle quelques éléments clés :

Comme vu précédemment les bases vont augmenter de 3.4 %.

Conformément aux alertes du SICECO, les prix des matières premières et de l'énergie vont augmenter.

2022 devrait s'annoncer comme une reprise.

Par ailleurs les coûts du COVID en 2021 s'élèvent à environ 200 000,00 €.

Concernant les emprunts et l'état de la dette, on peut remarquer que l'on a profité de taux particulièrement bas en comparaison des emprunts les plus anciens.

M. Christophe MONOT précise que conformément au CGCT, un rapport d'orientations budgétaires a été rédigé. Il en donne lecture.

M. Denis ORRY demande si la dette par habitant a été calculée. Luc BAUDRY répond qu'il suffit de diviser l'encours de la dette du budget principal (2 526 916 €) par la population totale (13 874 hab) (soit 182 €/habitant). M. SOUPART informe que les données budgétaires et financières des Collectivités Territoriales sont accessibles.

Ce rapport sera transmis aux communes membres de l'EPCI et mis à la disposition du public.

M. Denis ORRY regrette qu'en matière de transition énergétique on soit timide sur la mobilité et l'isolation.

M. Luc Baudry répond que nous n'avons pas à rougir. A titre illustratif, nous avons:

-Une OPAH au sein du Pays Seine-et-Tille en Bourgogne qui fonctionne très bien

-Le Parc Photovoltaïque de Til Châtel-

-De nouvelles éoliennes à Saulx-le-Duc et Poiseul-les-Saulx

-Nous faisons des travaux d'isolation sur nos locaux.

M. Denis ORRY soulève les questions de la mobilité et de la biodiversité.

M. Luc BAUDRY répond que la biodiversité n'est pas directement dans nos compétences.

Concernant la mobilité, nous nous engageons dans un travail au sein du Syndicat de Pays pour mettre en évidence la stratégie.

M. Jean-François BRIGAND demande des éclairages sur les dépenses et les recettes du futur centre de gestion comptable. Nous comptons 250 000,00 € sur l'acquisition du local à aménager et 250 000 € pour l'aménagement de la cellule. On travaille avec un bureau de Maîtrise d'œuvre et la DRFIP pour les besoins.

M. SOUPART, trésorier ajoute que cela répond vraiment aux besoins. Environ 14 personnes devraient l'occuper.

M. Luc BAUDRY complète que concernant les recettes, les domaines doivent nous chiffrer une proposition des loyers. On va l'avoir rapidement.

Pascale POINSON demande ce que va devenir l'ancienne trésorerie. Luc BAUDRY répond que nous avons un an pour y réfléchir. Ce sera à définir mais pour l'instant on se focalise sur le DOB et le Budget.

Concernant PVD/ORT, Denis ORRY demande si on doit bien donner l'avis à la population. Luc BAUDRY répond que pour l'instant nous en sommes aux études.

Thierry DARPHIN précise que Marcilly sur Tille a été approché. On est dans la réflexion de la mobilité et du commerce. On attend que le Syndicat Pays fasse l'étude mobilité. La transition écologique sera transversale. Le but est d'avancer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de ce débat d'orientations budgétaires qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Précise que le rapport d'orientations budgétaires est annexé à la présente délibération et sera transmis au représentant de l'État.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SITIV **DELIBERATION N°2022-02**

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 21 mars 2019, la Covati avait signé une convention de mise à disposition d'une partie des locaux au Syndicat Intercommunal de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SITIV occupe une surface réduite à 25 m² de Bureaux.

Il convient donc de signer une nouvelle convention d'occupation avec le syndicat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les termes de la convention d'occupation,

Approuve les termes de la convention de mise à disposition de locaux au SITIV.

Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des Finances à signer la convention telle que présentée en annexe de la présente délibération ainsi que tous les avenants éventuels à venir.

COMMUNICATION : CONVENTIONS DE PARTENARIATS POUR JEUX SUR LES RESEAUX SOCIAUX (CONVENTION TYPE ET SPECIFIQUE A L'AEROCUB)
DELIBERATIONS N°2022-03 et N°2022-04

M. Vincent SAUVAGEOT explique que le service communication souhaite développer des partenariats récurrents avec les acteurs touristiques, artistes et artisans locaux, afin d'animer les réseaux sociaux de la Covati, de valoriser le dynamisme du territoire et d'augmenter son attractivité touristique auprès du grand public.

Ces partenariats sont basés sur le principe d'échange, avec pour objectif la mise en place d'un jeu, diffusé sur les réseaux sociaux de la Covati (Facebook, Instagram...).

L'acteur touristique, l'artiste ou l'artisan offre une prestation, dans son domaine d'activité (repas, objet créé par l'artiste, nuit d'hôtel, billets d'entrée pour un événement...) afin de la faire gagner au grand public, par le biais d'un jeu, diffusé sur les réseaux sociaux de la Covati.

Le service communication de la Covati s'occupe de la création et de la diffusion du jeu.

Il s'agit de mettre en lumière à la fois l'acteur touristique, l'artiste ou l'artisan et notre territoire.

Les conventions de partenariats ont pour but de définir les engagements réciproques de chacune des parties.

Il y a une convention plus spécifique concernant l'aéroclub du Val d'Is. Il s'engage à organiser 2 vols de découverte pour 2 personnes.

Dans ce cadre, le Président propose d'approuver le modèle type de convention et la convention spécifique à l'aérodrome.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le modèle de convention de partenariat

Approuve la convention de partenariat avec l'aéroclub du Val d'Is

Autorise le Président à signer toute convention basée sur ce principe d'échange, ainsi que tout avenant éventuel.

4/ Enfance-jeunesse

MISE A DISPOSITION TERRAIN DE LA COMMUNE DE TIL-CHATEL A LA COVATI POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE
DELIBERATION N°2022-05

Mme Cécile STAIGER expose que la Commune de Til-Châtel met à disposition de la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'Ignon une parcelle faisant partie de son domaine privé rue des Pieds Ferrés, cadastrée section AD N°490 4a87ca et AD N°492 1a34ca laquelle est d'une superficie globale de 621 mètres carrés.

Cette parcelle est destinée exclusivement à la construction d'une micro-crèche.

Nous sommes dans la même démarche qu'à Moly.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la mise à disposition de la parcelle ci-dessus référencée pour la destination ci-dessus mentionnée,

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5/ Ressources Humaines

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE DE DROIT PRIVE PEC-CAE

DELIBERATION N°2022-06

Le Président expose :

Suite à un recrutement, le poste d'animateur social à mi-temps a été pourvu. L'agent recruté ouvre droit à un contrat aidé PEC-CAE (Parcours Emploi Compétence-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) financé à 80% et exonéré de charges patronales.

Le Président propose :

- Le recrutement d'un contrat PEC-CAE pour les fonctions d'animateur social à **21 heures hebdomadaires** pour renforcer le service Actions Sociales pour une durée de 6 mois, renouvelable.
- De supprimer le poste d'animateur social à 17 heures 30 minutes hebdomadaires.

M. Francis PERDERISET précise que c'est un poste d'animateur vacant depuis plusieurs mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition du Président.

CREATION DE POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJET DE L'ETAT **DELIBERATION N°2022-07**

Le Président expose :

La COVATI souhaite mettre en place un nouveau service de bus numérique itinérant pour offrir aux habitants la possibilité d'accéder aux outils numériques et à un accompagnement pour apprendre à les utiliser pour des démarches administratives et personnelles au plus près de chez eux.

Le Président propose :

De créer un poste de **Conseiller numérique** en contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable à raison de 35 heures hebdomadaires qui aura pour missions de :

- sensibiliser et informer au sujet des différents usages du numérique,
- animer des ateliers d'accompagnement pour assurer la réussite de la prise en main des outils numériques,
- veiller à la bonne utilisation des outils et matériels informatique,
- communiquer et mettre en valeur les actions proposées,
- accompagner des personnes éloignées du numérique vers une plus grande autonomie dans leurs démarches,
- mais également former le personnel de la COVATI qui en exprimerait le besoin.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Etat et l'emploi créé est subventionné à hauteur de 25 000,00 euros par an pendant deux ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition du Président.

6/ Environnement

ADHESION A L'ASCOMADE

DELIBERATION N°2022 08

M. Florian PAQUET expose que l'ASCOMADE est un réseau de collectivités territoriales : groupements de communes quelle que soit leur taille, et communes de plus de 5 000 hab. Beaucoup de collectivités y adhèrent Régit par la loi de 1901, cette association est à but non lucratif et d'intérêt général. Depuis 1987, elle œuvre pour un triple objectif :

- favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité. Elle travaille sur les domaines suivants :
- gestion de l'eau potable et de l'assainissement,

- prévention et gestion des déchets ménagers, en proposant à ses membres, une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Fort de sa connaissance des acteurs de terrain et de son contact permanent avec les élus et services de ses adhérents, l'ASCOMADE propose aussi un accompagnement opérationnel dans l'exercice quotidien de leurs missions.

La grille tarifaire

Le montant de l'adhésion est fonction :

- de la « population totale » INSEE en vigueur,
- de l'appartenance à une collectivité déjà adhérente à l'ASCOMADE pour une même famille de domaines (déchets ou eau), qui l'exonérerait de la part fixe,
- du nombre de domaines choisis,

M. PAQUET précise que par rapport à l'offre de service, le coût reste modeste.

M. Alain GRADELET demande si les communes peuvent en bénéficier. M. Paquet répond que chacun pourra puiser dans les documents.

La représentation de la COVATI à l'ASCOMADE est d'un délégué titulaire, et éventuellement un délégué suppléant, qui doivent être désignés pour siéger à l'Assemblée générale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la COVATI à l'ASCOMADE selon le tarif en vigueur, à compter du 15/02/2022, et pour les domaines suivants : Eau potable ainsi que l'Assainissement / Eaux pluviales

Autorise le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier,

Désigne M. Paquet en tant que délégué titulaire et M. Brigand en tant de délégué suppléant de de la COVATI à l'ASCOMADE,

Décide de l'inscription des crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2022 et suivants.

7/ Protection sociale complémentaire :

La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

- **Santé:** maternité une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale (2026)
- **Prévoyance/maintien de salaire:** vise à couvrir la perte de salaire /de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès (2025)

Une nouvelle ordonnance stipule une participation obligatoire à venir pour les collectivités territoriales.

Echéances :

1-Ordonnance du 17 février 2021 : entrée en vigueur des nouvelles règles à compter du 1er janvier 2022.

2-Débat obligatoire avant le 18 février 2022.

3-Quand les montants minimum seront fixés par décrets (négociation en cours avec les syndicats) : fixation du montant pris en charge, budgétisation et mise en application

Chacun fera son choix pour la Mutuelle et la prévoyance mais il faudra que la compagnie soit labélisée.

Le Président s'interroge sur la procédure car on demande de débattre mais on n'a pas les seuils. D'autres questions sont en suspens : Quel type d'employés en bénéficie ?

On en prend donc acte et on attend les seuils minimum et la définition des bénéficiaires. Cependant, il est proposé d'y réfléchir en amont afin de ne pas tomber dans l'urgence.

Mme Martine KAISER indique que la Ville d'Is-sur-Tille a mis en place la prise en charge et a adapté les tarifs.

Il faudra néanmoins attendre les décrets pour estimer les simulations.

André LIOTARD estime que c'est important de la faire et de réaliser des simulations.

Christophe MONOT pense qu'il serait bien de se caler avec ce que fait la COVATI.

C'est important de mutualiser et d'obtenir des tarifs.

8/ Informations et questions diverses

Luc BAUDRY :

Autotest :

L'Etat a donné via l'AMF 21 des autotests à distribuer aux collectivités locales. Pour la COVATI cela faisait 500 autotests.

Le problème est le conditionnement : nous avons reçu 20 boîtes de 25 autotests qui ne sont pas individualisées. Il est donc proposé de distribuer des boîtes aux communes ayant des écoles, soit: 3 boîtes à Is-sur-Tille, 2 à Marcilly-sur-Tille, 2 à Til-Châtel et 1 pour les 9 autres communes. La COVATI en garderait 4.

Luc BAUDRY fait part d'éléments d'informations de Gilles BIANCONE (absent) :

- Nous sommes candidat pour le label Terre de jeux 2024. Le but est de faire connaître le sport sur notre territoire.
- Nous reproposeons des parcours d'orientations comme l'an dernier mais pour une durée plus allongée : cela pourra aller de 3 à 6 communes (10 communes en 2021).
- Sport à l'école : on étudie pour 2022 de la faire uniquement pour le Cycle 3.
- Un budget sport sera créé.

Daniel LAVEVRE :

- L'étude sur le Pôle d'échange Multimodal est en cours sur le parvis de la gare.
- Pour rappel, concernant le projet de co-working dans le cadre de l'AAP 2022, la SNCF va nous louer des locaux réhabilités à la gare, charge à nous de les aménager. Elle nous a indiqué avoir pour l'instant des difficultés pour contenir les coûts de réhabilitation du bâtiment

Jean-Denis STAIGER :

- Concernant la salle les travaux extérieurs vont être faits très prochainement.
- Piscine : La sté Is-TP va intervenir très rapidement pour une fuite dans la canalisation.
- Micro-crèche de Moloy : La PAC va être posé Lundi
- Micro Crèche de Til-Châtel: les études d'avant-projet avance : le PC pourra être déposé.
- Services technique : Mme Amandine ALEXANDRE, nouvelle directrice a pris ses fonctions depuis le 1^{er} février. M. Guillaume VACHON quittera la COVATI au 28 février et un nouvel agent devrait nous rejoindre à la mi-mars.

Alain GRADELET :

Une société souhaite investir pour le compte d'un client sur la ZAE de Til Châtel. Un bâtiment de 36 000 m² serait construit dans un premier temps et pourrait être étendu à 44 000 m².
Avec l'aide de la DDT une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera conduite.

Florian PAQUET :

- Les études environnementales réalisées par la sté Eco-stratégie sur le Parc Photovoltaïque à l'aérodrome, ont été lancées par Photosol.
- La visite du Parc Photovoltaïque à Til Châtel a été repoussée à la demande de la Sté KRONOSOL.

Christophe MONOT :

La commission des finances se tiendra le lundi 28 février.

Vincent SAUVAGEOT :

- Nous allons commander des sachets à Pain pour rappeler ce que fait la COVATI et mieux communiquer: cela coute environ 1 300 € HT pour 10 000 exemplaires.
- Nous faisons des devis pour la refonte du site internet.
- Les Conseillers sont invités à prendre des magazines des "Voix de la Forêt" transmis par le syndicat de Pays.

Cécile STAIGER :

- Le Centre de Loisirs d'Is-sur-Tille pour les vacances est complet, il reste quelques places à Marsannay.
- La CAF nous a notifié l'attribution de 50 000 € pour la micro-crèche de Moloy.
- CTG : Il y aura une importante phase de diagnostic de janvier à mai.

Thierry DARPHIN :

- Le 27 janvier s'est tenue une réunion pour la mise en place d'une route de la Truffe en lien avec Côte d'Or Tourisme l'Association de la Truffe Côte d'Or (ATCO). L'idée est de relier le Parc National à Cité de la Gastronomie, via notre Truffière Pilote et le Châtillonnais. Une dynamique s'installe.
- Le 3 février se tiendra la prochaine commission
- On accueillera une CDD pour la prochaine saison touristique
- Le Guide est en cours de finalisation
- Ecole de Musique : un nouveau directeur arrivera le 1^{er} avril.

Francis PERDERISET :

-Parcours sécurisé intercommunal: le dispositif est lancé : il y aura une réunion avec les demandeurs d'emploi le 28 février prochain.

-Bus Numérique : nous avons eu l'acceptation pour le recrutement d'un Conseiller numérique en emploi aidé
Concernant le bus : le coût serait de 42 500 euros avec une aide acquise du Conseil départemental de 13 529 euros. Le FNADT est en attente. Concernant l'équipement informatique, l'aide a été accordée.

-Parcours d'insertion avec l'hôpital : Le dispositif d'insertion à l'hôpital a été mis en place. C'est une démarche pertinente pour l'hôpital mais aussi pour les gens dont l'objectif est de faire découvrir les métiers et de créer des vocations. Il y a un encadrant dédié. 5 personnes ont été orientées.

-CLAS : le dispositif a repris. Les ateliers culturels fonctionneront après les vacances de février.

-Ecoute à la personne : la démarche consiste à mettre en place un réseau de bénévoles pour aller à la rencontre des personnes âgées en situation d'isolement. L'opération est lancée et cela fonctionne très bien.

L'ordre du jour est épuisé. Luc BAUDRY remercie les conseillers et lève la séance.

ANNEXE :

LEXIQUE DES ABREVIATIONS :

AAP : Appel à Projet
ASCOMADE : Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets & de l'Environnement
ATCO : Association des Trufficulteurs de Côte d'Or
CAF : Caisse d'Allocation Familiale
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CGCT : Code Général des Collectivités Locales
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
COVATI : Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'IGNON
COVID : COronaVirus Disease
CTG : Contrat Territorial Global (avec la CAF)
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DDT : Direction Départementale des Territoires
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DOB : Débat d'Orientation Budgétaire
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORT : Opération de Revitalisation de Territoire
PAC : Pompe à Chaleur
PC : Permis de Construire
PEC-CAE : Parcours Emploi Compétences - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PVD : Petite Ville de Demain
SICECO : Syndicat InterCommunal d'Énergies de Côte-d'Or
SITIV : Syndicat intercommunal de la Tille, l'IGNON et la Venelle
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer Français
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée